

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°1

Enquête publique

Wickerschwihr



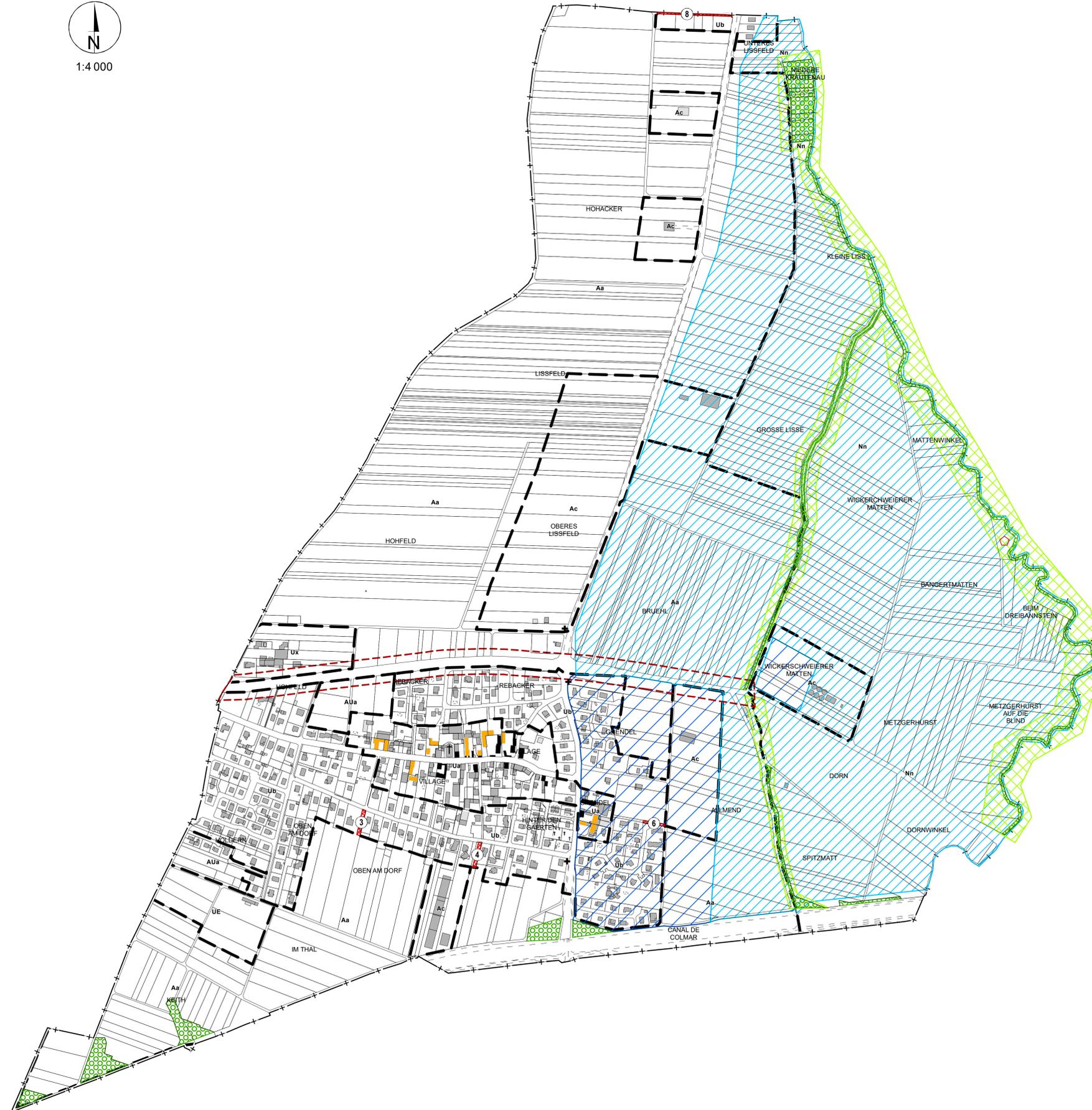
3.b Règlement graphique 1/4000è



1:4 000



Novembre 2024



N°	Objectif	Zone concernée	Bénéficiaire	Surface en ares
1	Élargissement de la rue du Magasin à 6 mètres	Ub et Aa	Commune	0,7
2	Élargissement à 4 mètres de la liaison entre Grand Rue et la rue des Églises	Ub et Ub	Commune	1,7
3	Création d'un accès vers un secteur envisagé pour le développement sur le long terme du village - largeur 6,5 mètres	Ub	Commune	3,3
4	Création d'un accès vers un secteur envisagé pour le développement sur le long terme du village - largeur 6,5 mètres	Ub	Commune	3,3
5	Création d'une aire de jeux pour les enfants	Au	Commune	17,7
6	Création d'une liaison entre la rue des Jardins et le chemin rural contournant l'agglomération	Ub	Commune	1,8
7	Élargissement de la rue des Vergers à 7 mètres dans le prolongement de l'alignement existant	Ub	Commune	3,7
8	Élargissement de 3 mètres de la rue de la Chapelle en vue de la réalisation d'un lotissement	Ub	Commune	4,3

Légende :

- Limites de zones
 - Noms des zones
 - Emplacement réservé
 - Zone bleu clair de l'Atlas des Zones Inondables
 - Zone bleu foncé de l'Atlas des Zones Inondables
 - Espace boisé classé (art. L.130-1)¹
 - Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue au titre du R.123-11²
 - Marge de recul de 25 mètres par rapport à l'axe de la RD.4
 - Ancienne décharge identifiée au titre du R.123-11b
- Éléments du patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Bâtiments, porches ou piliers
 - Morphologie urbaine à conserver
 - Petit patrimoine

¹ L.130.1 = L.113-1 du Code de l'Urbanisme depuis 2015

² R.123.11 = L.151-23 du Code de l'Urbanisme depuis 2015